Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260212-D_2026_0001-DE

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

N° de délibération
D-2026/0001

L'an deux mille vingt-six, le 12 Février à 19 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 30 Janvier 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme CADIO Claire - Mr COLLET Jacques – Mme Mr AUDRAIN Christophe

ABSENT EXCUSE : Mr Yannick GUILLEMET ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mr ARS Bertrand ayant donné pouvoir à Mr Jacques COLLET – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Christophe AUDRAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAUNAY Estelle

OBJET : REDEVANCE TELECOMMUNICATION 2026 POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Conformément à la Loi de Règlementation des Télécommunications et au Décret N°-2005-1676 du 27 Décembre 2005, il appartient à ORANGE FRANCE d'acquitter des redevances, pour l'occupation du domaine public pour ses réseaux aériens, souterrains et l'emplacement des cabines et armoires téléphoniques.

Définition des réseaux :

- Réseaux structurants aériens .... : 65.090 Km
- Réseaux structurants souterrains .... : 36.206 Km
- Nombre de cabines téléphoniques et armoires : 2

Après indexation sur la base de l'index Travaux Publics TP01 publié par l'INSEE, le montant de la redevance s'établit de la manière suivante :

- 65.49 € x 65,09 km = 4 262.74 € pour les réseaux aériens
- 49.11 € x 36,206 km = 1 778.08 € pour les réseaux souterrains
- 32.74 € x 2 = 65 .48 € pour les emplacements des cabines et armoires

Montant total de de la redevance : **6 106.30 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE le montant des redevances pour l'occupation du Domaine Public Communal au titre de l'année 2026 à la somme de 6 106.30 €

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recouvrement de ces redevances près d'ORANGE France.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 17 février 2026
Le Maire,